

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-03-24

Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : SUBVENTION IME ST-UZE ADAPEI 26

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Nous avons reçu la demande de subvention de l'ADAPEI pour l'Institut Medico Educatif de St-Uze.
Il est proposé de verser la même subvention qu'en 2023, soit 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADAPEI pour l'année 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-03-24

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DENOMINATION D'IMPASSES POUR NUMEROTAGE

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Pour faciliter la fourniture des services publics tels que les secours, la connexion aux réseaux ou les services commerciaux, il convient de nommer plusieurs impasses.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le nom de la rue :

- Située entre la parcelle AE 391 et la parcelle AE 775 : impasse des Merisiers,
- Située de la parcelle AD 461 et la parcelle AD 464 : impasse Le Clos du Verger
- Située de la parcelle AD 462 à la parcelle AD 464 : allée des Vergers
- Située de la parcelle AD 13 à la parcelle AD 464 : allée des Sports

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider les noms des rues tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision..

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-03-24

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DEPLACEMENT DES PANNEAUX ENTREE DU VILLAGE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est proposé de déplacer les panneaux d'entrée d'agglomération :

- sens Nord direction Epinouze sur la RD 53 PR 35+395
- sens Ouest direction Coinaud sur la RD 266 PR 10+115

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider le projet ci-dessus,
- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces s'y afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-03-24

Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE
Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DEMANDE D'ABRI ET AIDE AUX TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé de solliciter une aide auprès de la REGION pour un nouvel abri et pour les travaux de mise en accessibilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région pour le nouvel abri bus et pour les travaux de mise en accessibilité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-03-24

Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE
Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA GARDERIE DU SOIR

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Actuellement, un seul tarif est proposé pour la garderie du soir (de 16h à 18h) soit 2.40 € pour 2h.
Il vous est proposé de mettre en place un nouveau créneau avec un nouveau tarif pour la garderie du soir de 16h à 17h (1h) pour 1.30 € à partir de la rentrée scolaire 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** un nouveau créneau ainsi que le nouveau tarif pour la garderie du soir à compter de la rentrée scolaire 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-03-24

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : CONVENTION OFFRE SANTE COMMUNALE

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver la convention pour l'offre santé communale avec l'assureur AXA.

La mutuelle communale est une complémentaire santé qui est proposé aux St-Sorlinois à un tarif avantageux. Cette offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention avec l'assureur AXA pour la mutuelle communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D08-03-24

Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE
Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : INSCRIPTION AU BUDGET – TRANCHE FERME TRAVERSEE DU VILLAGE

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Suite au retour de l'appel d'offre lancée pour la traversée du village, il est proposé d'inscrire au budget les travaux de la tranche ferme pour l'aménagement de la traversée du village pour un montant de 1 542 914.60 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'inscrire ce montant au budget avant le vote du budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-03-24

Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE
Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : INSTRUCTION PAR LE SERVICE ADS DES AUTORISATIONS PREALABLES DE LA PUBLICITE EXTERIEURE

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Pour rappel, il était initialement prévu par la loi Climat et Résilience du 22/08/2021 que le pouvoir de police de la publicité extérieure soit transféré du Préfet vers le Président de l'EPCI, non compétent en matière de PLU ou de Règlement Local de Publicité (RLP), au 01/01/2024, pour toutes les communes de moins de 3 500 habitants relevant de son territoire.

L'exercice de la police de la publicité recouvre :

- l'instruction des demandes d'autorisations préalables et déclarations préalables à l'installation, la modification et au remplacement des publicités, des enseignes et des préenseignes,
- la mise en demeure des contrevenants de mettre fin aux infractions, le prononcé des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, de porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale.

Or, l'article 250 de la loi de Finances 2024 du 29/12/2023 transfère finalement ce pouvoir de police aux Maires des communes, lorsque l'EPCI dont elles dépendent n'est pas compétent en matière de PLU ou RLP.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, toute demande ou infraction relative à la publicité extérieure relève désormais des prérogatives de la Commune.

Le Service commun ADS a suivi une formation sur la publicité extérieure lui permettant d'instruire ce type de dossiers pour le compte des communes intéressées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'instruction des autorisations préalables de publicité enseignes, préenseignes par le service ADS à compter du 01/01/2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'exécution de ladite décision.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le 20 MARS 2024
ID : 026-212603302-20240313-D07_03_24-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

**Le Maire,
Guillaume LUYTON**



COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D09_03_24

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

20 MARS 2024

ID : 026-212603302-20240313-D09_03_24-DE

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BP

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Suite à l'acquisition du terrain cadastré section AD n°542 de M. Alain BRUNET le 24 décembre 2019, nous devons nous acquitter du solde des frais de notaire pour un montant de 1.371,89 € auprès de LA SARL NOTAIRE LYON BUGEAUD.

Il est proposé d'inscrire au budget ces crédits avant le vote du budget primitif au compte 2111 pour un montant de 1 371.89 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'inscrire 1 371.89 € au compte 2111 avant le vote du budget primitif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D10-03-24

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 13 Mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Mars 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : ACQUISITION TERRAINS HABITAT DAUPHINOIS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est proposé de procéder à l'acquisition des parcelles AD 582 – AD 570 et AD 571 sises Route de Moras appartenant à Habitat Dauphinois suite à la division de la parcelle mère AD 523.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AD 582 – AD 570 et AD 571,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Mars 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON

